



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Réunion tripartite d'experts  
pour l'élaboration de directives  
conjointes OIT/OMS sur les services  
de santé et le VIH/SIDA  
(Genève, 19-21 avril 2005)**

1. La Réunion tripartite d'experts pour l'élaboration de directives conjointes OIT/OMS sur les services de santé et le VIH/SIDA s'est tenue à Genève du 19 au 21 avril 2005, sous la présidence de M. Lester Wright (gouvernement, Etats-Unis).
2. Des experts des gouvernements du Cameroun, du Chili, de l'Indonésie et de la Fédération de Russie ainsi que cinq experts employeurs et cinq experts travailleurs ont participé à la réunion. Un représentant du gouvernement du Maroc y a également participé en tant qu'observateur, de même qu'un représentant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Des observateurs des organisations non gouvernementales internationales suivantes étaient également présents: Alliance coopérative internationale, Confédération internationale des syndicats libres, Confédération mondiale du travail, Conseil national des infirmières, Fédération internationale pharmaceutique, Initiative mondiale en faveur de la santé du Forum économique mondial, Internationale des services publics, Organisation internationale des employeurs.
3. L'ordre du jour de la réunion tel qu'approuvé par le Conseil d'administration à sa 290<sup>e</sup> session (juin 2004) était le suivant: élaborer des directives conjointes OIT/OMS sur les services de santé et le VIH/SIDA.
4. La réunion a examiné un projet de directives établi conjointement par le Bureau international du Travail et l'Organisation mondiale de la santé<sup>1</sup>.
5. Elle a adopté à l'unanimité le projet révisé de directives conjointes OIT/OMS sur les services de santé et le VIH/SIDA<sup>2</sup> ainsi que son rapport<sup>3</sup>, distribués avec le présent document. Le paragraphe 122 du rapport indique les mesures de suivi qui pourraient être prises par les deux organisations pour promouvoir les directives conjointes.

<sup>1</sup> Document TMEHS/2005.

<sup>2</sup> Document TMEHS/2005/8.

<sup>3</sup> Document TMEHS/2005/7.

**6. Le Conseil d'administration voudra sans doute:**

- a) *prendre note du rapport de la réunion tripartite d'experts et autoriser le Directeur général à publier les directives conjointes OIT/OMS sur les services de santé et le VIH/SIDA;*
- b) *demander au Directeur général d'avoir à l'esprit, lors de l'élaboration de propositions pour les activités futures du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion dans ses recommandations concernant le suivi qui doit être assuré par le BIT.*

Genève, le 11 mai 2005.

*Point appelant une décision:* paragraphe 6.